

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS 2023

« Calendrier de l'Avent »

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉS ORGANISATRICES

Le Centre des monuments nationaux, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, immatriculée sous le numéro SIREN 180 046 013 et dont le siège se trouve Hôtel de Sully, 62 rue Saint-Antoine, 75186 Paris cedex 04, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'Avent 2020 » (ci-après dénommé le « Jeu »). Il est présent sous l'url suivante :

<https://shakr.cc/52hna>

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »).

ARTICLE 2 – DATES DE L'OPERATION

Le Jeu se déroule du 1^{er} décembre 2023 au 25 décembre 2023 (participation jusqu'au dernier jour minuit).

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, quelle que soit sa nationalité, dont le domicile est situé dans tout pays où la participation à un concours est autorisée, et disposant d'un accès à Internet, ayant une adresse e-mail valide, et est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale). Les mineurs devront être autorisés à participer au concours par leurs représentants légaux. Sont exclus les salariés et représentants du Centre des monuments nationaux, ainsi que les membres de leur famille et de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu. La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation de Facebook, Twitter et Instagram et du présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat pendant la durée du concours, du 1^{er} décembre 2023 au 25 décembre 2023.

Le Jeu est accessible à ce lien : <https://shakr.cc/52hna>

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se rendre sur la page <https://shakr.cc/52hna>
- Le joueur arrive alors sur la page d'accueil et doit cliquer sur « Participer ».
- Le joueur découvre ensuite les 25 cases du calendrier de l'Avent 2023. Il doit cliquer sur la case correspondant à la date du jour.
- Il est ensuite invité à compléter le formulaire d'inscription de l'opération, principalement les champs obligatoires suivants précisés par une étoile :
 - Prénom
 - Nom
 - Courriel
 - Pays
 - J'accepte de recevoir l'infolettre du Centre des monuments nationaux (facultatif)
 - J'accepte le règlement du concours
- Une fois le formulaire complété, le participant doit cliquer sur le bouton « C'est parti ! ».
- Le participant a ensuite accès à un mini-jeu. Trois mini-jeux sont proposés, qui varieront selon les jours : « Roue de la fortune », « Jackpot » ou « Lucky one ».
- Dans le cas du jeu « Roue de la fortune », le participant doit cliquer sur « Participez » pour faire tourner la roue.
- Dans le cas du jeu « Jackpot », le participant doit cliquer sur « Participez » pour tenter sa chance.
- Dans le cas du jeu « Lucky one », le participant doit cliquer sur les 6 images pour dévoiler le résultat, sur le principe d'un jeu à gratter.
- S'il a perdu, une page « Perdu ! » apparaît. Il est alors redirigé vers une page lui proposant de retenter sa chance dès le lendemain et d'inviter ses amis à participer en partageant l'opération sur Twitter ou Facebook.
- S'il a gagné, une page « Gagné ! » apparaît. Il est alors redirigé vers une page lui proposant d'inviter ses amis à participer en partageant l'opération sur Twitter, Facebook, WhatsApp ou par mail.
- Le joueur ne découvre pas immédiatement son gain. Il lui est précisé qu'un email lui sera envoyé à la fin de l'opération pour récupérer son lot.
- Si un utilisateur joue deux fois dans la même journée, une fenêtre pop-up « Vous avez déjà joué aujourd'hui. Tentez à nouveau votre chance demain ! » apparaît.

ARTICLE 5 – LOTS, ATTRIBUTION DES LOTS ET DESIGNATION DES GAGNANTS

Les lots du Jeu seront mis en jeu et attribués aux gagnants de l'opération par Instant Gagnant. Il ne peut y avoir qu'une dotation attribuée par personne pendant toute la durée du jeu (à raison d'un lot par gagnant : même nom, même adresse). Par soucis de respect de la confidentialité, la liste des gagnants ne pourra être communiquée à des tiers.

Les lots à gagner sont :

1^{er} décembre

- Lot - Valeur : 48,70 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - Un carnet Papier tigre (valeur : 12,50 €)
 - Pièce par la Monnaie de Paris, spéciale « Inauguration de la Cité Internationale de la Langue Française 2023 » (valeur : 3 €)
 - Une gomme de la Cité internationale de la langue française (valeur : 2,90 €)
 - Un crayon de la Cité internationale de la langue française (valeur : 3,50 €)
 - Un tote bag Centre des monuments nationaux (valeur : 10 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

2 décembre

- Lot - Valeur : 51,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - L'ouvrage *Minéral Végétal* (valeur : 35 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

3 décembre

- Lot - Valeur : 51,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - L'ouvrage *Oser la liberté* (valeur : 35 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

4 décembre

- Lot - Valeur : 57,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - Un coffret d'amandes et noisettes enrobées de chocolat « Les initiés » Valrhona (valeur : 27,50 €)
 - Une peluche salamandre (valeur : 13,50 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

5 décembre

- Lot - Valeur : 50,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - Un coffret de carrés de chocolat « Les initiés » Valrhona (valeur : 31 €)
 - Pièce par la Monnaie de Paris, spéciale « Inauguration de la Cité Internationale de la Langue Française 2023 » (valeur : 3 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

6 décembre

- Lot - Valeur : 50,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - L'ouvrage *Regards... : Le Palais-Royal, hier et aujourd'hui. D'après les aquarelles de l'architecte Pierre François Léonard Fontaine* (valeur : 14 €)
 - Un bon d'achat valable sur la boutique Lavilletlesnuages (valeur : 20 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

7 décembre

- Lot - Valeur : 45,65 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - L'ouvrage *Plantes et jardins de sorcières* (valeur : 15,95 €)
 - Un carnet Hôtel de la Marine (valeur : 5 €)
 - Un tote bag Hôtel de la Marine (valeur : 7,90 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

8 décembre

- Lot - Valeur : 58,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - L'ouvrage *Le livre d'une langue* (valeur : 42 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

9 décembre

- Lot - Valeur : 51,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - L'ouvrage *Oser la liberté* (valeur : 35 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

10 décembre

- Lot - Valeur : 51,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - L'ouvrage *Minéral Végétal* (valeur : 35 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

11 décembre

- Lot - Valeur : 49,70 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - Une décoration murale « voyage » (valeur : 29,90 €)
 - Pièce par la Monnaie de Paris, spéciale « Inauguration de la Cité Internationale de la Langue Française 2023 » (valeur : 3 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

12 décembre

- Lot - Valeur : 50,30 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - Un bon d'achat valable sur la boutique Lavilletlesnuages (valeur : 20 €)
 - Une peluche salamandre (valeur : 13,50 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

13 décembre

- Lot - Valeur : 50,70 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - Un coffret de carrés de chocolat « Les initiés » Valrhona (valeur : 31 €)
 - Une gomme de la Cité internationale de la langue française (valeur : 2,90 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

14 décembre

- Lot - Valeur : 50,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - L'ouvrage *Regards... : Le Palais-Royal, hier et aujourd'hui. D'après les aquarelles de l'architecte Pierre François Léonard Fontaine* (valeur : 14 €)
 - Un bon d'achat valable sur la boutique Lavilletlesnuages (valeur : 20 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

15 décembre

- Lot - Valeur : 52,20 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - Un coffret d'amandes et noisettes enrobées de chocolat « Les initiés » Valrhona (valeur : 27,5 €)
 - Un tote bag Hôtel de la Marine (valeur : 7,90 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

16 décembre

- Lot - Valeur : 50,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - L'ouvrage *Regards... : Le château de Villers-Cotterêts - Cité internationale de la langue française* (valeur : 14 €)
 - Un bon d'achat valable sur la boutique Lavilletlesnuages (valeur : 20 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

17 décembre

- Lot - Valeur : 56,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - Un coffret d'amandes et noisettes enrobées de chocolat « Les initiés » Valrhona (valeur : 27,50 €)
 - Un carnet Papier tigre (valeur : 12,50 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

18 décembre

- Lot - Valeur : 50,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - Un coffret de carrés de chocolat « Les initiés » Valrhona (valeur : 31 €)
 - Pièce par la Monnaie de Paris, spéciale « Inauguration de la Cité Internationale de la Langue Française 2023 » (valeur : 3 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

19 décembre

- Lot - Valeur : 42,75 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - L'ouvrage *Plantes et jardins de sorcières* (valeur : 15,95 €)
 - Un tote bag Centre des monuments nationaux (valeur : 10 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

20 décembre

- Lot - Valeur : 58,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - L'ouvrage *Le livre d'une langue* (valeur : 42 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

21 décembre

- Lot - Valeur : 52,20 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - Un coffret d'amandes et noisettes enrobées de chocolat « Les initiés » Valrhona (valeur : 27,50 €)
 - Un tote bag Hôtel de la Marine (valeur : 7,90 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

22 décembre

- Lot - Valeur : 50,80 €
 - Deux laissez-passer valables dans tous les monuments du CMN (valeur : 16,80 €)
 - Un coffret de carrés de chocolat « Les initiés » Valrhona (valeur : 31 €)
 - Pièce par la Monnaie de Paris, spéciale « Inauguration de la Cité Internationale de la Langue Française 2023 » (valeur : 3 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

23 décembre

- Lot - Valeur : 77,90 €
 - Un abonnement « duo » d'un an à Passion monuments (valeur : 70 €)
 - Un tote bag Hôtel de la Marine (valeur : 7,90 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

24 décembre

- Lot - Valeur : 84 €
 - Un abonnement « duo » d'un an à Passion monuments (valeur : 70 €)
 - L'ouvrage *Regards... : Le château de Villers-Cotterêts - Cité internationale de la langue française* (valeur : 14 €)
 - Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

25 décembre

- Lot - Valeur : 90 €
 - Un abonnement « duo » d'un an à Passion monuments (valeur : 70 €)
 - Un bon d'achat valable sur la boutique Lavilletlesnuages (valeur : 20 €)

- Une planche de stickers de nos monuments dessinés par Lavilletlesnuages

Ces lots ne comprennent pas les frais de transports nécessaires pour se rendre dans les monuments du CMN (laissez-passer). Ces frais sont à la charge du participant ayant remporté le lot.

Le gagnant sera contacté par courrier électronique à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription, uniquement pour une confirmation de son gain dans un délai de 30 jours qui suit le tirage au sort.

Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 8 jours à compter de l'envoi du courrier électronique, les gagnants seront disqualifiés et leur prix sera perdu.

Le Centre des monuments nationaux n'est pas tenu de répondre aux demandes des participants (écrite, mail, fax ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement, la liste des gagnants, même après la clôture du jeu.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et les Sociétés Organisatrices pourront en disposer librement.

Tout participant autorise la société organisatrice à procéder à toute vérification concernant son identité et ses coordonnées. Toute indication d'identité ou de coordonnées fausses entraînera l'élimination définitive de la participation, de même que toute tentative de tricherie d'un participant et tout manquement à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un gagnant, celui-ci se trouvera déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention de la dotation.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître sans délai à la société organisatrice en envoyant un courriel à l'adresse suivante :

webmaster@monuments-nationaux.fr

ARTICLE 6 : DONNÉES NOMINATIVES

6.1 Les informations communiquées par les Participants font l'objet d'un traitement informatique destiné au déroulement du Jeu-Concours. L'Organisateur est le responsable du traitement des données à caractère personnel des Participants. Les données pourront faire l'objet d'une communication par l'Organisateur à des destinataires qui pourront être les prestataires avec lesquels l'Organisateur collabore pour les besoins de la gestion et de la mise en œuvre du Jeu-Concours. Dans l'éventualité où l'Organisateur envisagerait de procéder ou de faire procéder au traitement des données à caractère personnel des participants à d'autres fins que celles visées au présent article, il en informera les participants et sollicitera leur consentement. Les données sont conservées par l'Organisateur pendant un délai de 3 mois à compter de leur collecte.

6.2 Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, que les participants peuvent exercer en s'adressant à l'Organisateur, à l'adresse indiquée à l'article 1er du Règlement ou à l'adresse suivante : webmaster@monuments-nationaux.fr.

6.3 Les participants peuvent également s'opposer au traitement des données les concernant en s'adressant à l'adresse suivante : webmaster@monuments-nationaux.fr .

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

7.1 L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'erreur, omission ou autre, de ses employés, représentants ou autres, dans les limites autorisées par la loi, pour toute panne, défaillance, perte ou déception dont un participant pourrait être victime, quelle qu'en soit l'origine, et résultant de la participation au Jeu-Concours et/ou du lot.

7.2 La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contaminations par des éventuels virus. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de systèmes informatiques ou de télécommunications (notamment l'accès à internet), de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs ou de tout autre incident technique (notamment problème d'accès aux réseaux sociaux et aux sites internet du CMN) empêchant le déroulement ou la participation au Jeu-Concours ou de tout autre cas de force majeure ou fait d'un tiers.

ARTICLE 8 : LITIGES

Le Règlement est régi par la loi française.

Le Règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : webmaster@monuments-nationaux.fr

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou

réclamation relative au Jeu-Concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse e-mail de l'Organisateur : webmaster@monuments-nationaux.fr

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la date de clôture du Jeu-Concours.